

## « LA CHARTE DES STAGES ÉTUDIANTS »: une escroquerie politique, et une menace nouvelle contre les étudiants.

Parmi les différentes formes de précarité qui se sont développées durant les dernières années, les stages en entreprise occupent une place croissante : chaque année plus de 800 000 stages sont effectués par des étudiants et des jeunes travailleurs qui, de plus en plus, sont utilisés par les entreprises pour remplacer des emplois réguliers. On estime qu'ils remplacent entre 60 000 et 100 000 emplois de travailleurs, ceci sans aucune rémunération –ou presque - et sans aucun droit. Ceci a entraîné une importante mobilisation des stagiaires contre l'extraordinaire exploitation dont ils sont les victimes.

C'est d'abord pour démobiliser les stagiaires que le gouvernement a proposé des discussions qui ont débouché sur une « charte ». Cette « *charte des stages étudiants en entreprise* » a été soumise à signature au début du mois de mai. Ont signé cette charte l'ensemble des organisations patronales (le Medef, la CGPME, l'UPA et l'UNAPL) ainsi que des organisations pseudo-syndicales étudiantes liées à la bourgeoisie (l'UNI et la FAGE), le gouvernement étant représenté par Gérard Larcher, ministre délégué à l'emploi, et par François Goulard, ministre délégué à l'Enseignement supérieur.

Si l'on en croit Gérard Larcher, l'objectif de cette charte serait de sécuriser la pratique des stages en entreprise. Il s'agirait de combattre « *les pratiques abusives* » en imposant la signature d'une convention par un établissement d'enseignement supérieur. Les stages en dehors du cursus scolaire seraient désormais, théoriquement, impossibles.

### « *Ne pas faire peser de contraintes sur l'entreprise* »

Par définition, puisqu'il s'agit d'une charte, rien ne s'impose aux entreprises qui conservent leur liberté. Ainsi les entreprises pourront continuer à utiliser les stagiaires pour remplacer en pratique des salariés. Le texte dit explicitement qu'il s'agit de « *ne pas faire peser de contraintes sur l'entreprise* ». Un décret doit suivre cette charte inscrite dans la loi dite de l' « égalité des chances ».

En réalité, il s'agit d'institutionnaliser un sous-salariat, une catégorie de travailleurs qui n'aura pas de contrat de travail ni de fiche de paye. Une convention de stage sera désormais obligatoire mais elle l'était déjà auparavant. Ensuite la durée de ces stages situés dans un cursus pédagogique ne sera pas limitée. Enfin une rémunération serait obligatoire après trois mois de stage mais même cette rémunération n'a pas de montant minimum qui soit fixé : « *nous ne souhaitons pas pénaliser les entreprises en fixant le montant minimum* » explique Gérard Larcher, qui renvoie la définition d'un minimum à un éventuel accord de branche. Mais il précise: « *en revanche, un second décret permettra aux entreprises de bénéficier d'une franchise de cotisation à hauteur de 360 euros. Cette franchise encouragera (sic) les employeurs à mieux indemniser les stagiaires* ». Cette « charte » légitime ainsi l'absence de toute rémunération pendant les trois premiers mois ainsi que les stages très longs, parfois d'un an.

C'est ce qui a conduit le pourtant très modéré collectif « Génération précaire » à ne pas signer cette charte bien qu'il eût été associé à sa préparation. (Ce collectif demandait une rémunération minimale obligatoire dès le premier mois, d'un montant progressif selon la durée, et assujetti aux cotisations sociales. Mais même assorti d'un assujettissement aux cotisations sociales, il s'agissait encore d'un sous-salariat).

Ainsi, non seulement ce dispositif de surexploitation se perpétue, la situation des stagiaires demeurant tout aussi insupportable, mais par cette manœuvre le gouvernement vise un autre objectif.

## **Un stage obligatoire, chaque année, pour tous les étudiants.**

Cet objectif s'inscrit dans les projets gouvernementaux qui menacent l'Université et le droit de tous les étudiants à un enseignement supérieur de qualité. Il s'agit de réduire le contenu même des enseignements, d'assujettir les étudiants et l'Université aux exigences du patronat. En réservant les stages aux seuls étudiants, le gouvernement ne cherche pas à diminuer le nombre global de stagiaires utilisés par les entreprises, mais se fixe l'objectif que le nombre d'étudiants qui effectuent un stage soit croissant. Le gouvernement veut que non seulement chaque étudiant, quelle que soit sa discipline, fasse un stage mais qu'il en fasse **au moins un chaque année**. Bien évidemment, chaque année universitaire ne serait validée qu'une fois le stage effectué. L'objectif est que le patronat puisse avoir un contrôle sur chaque étudiant, puisse contribuer ou non à la validation de chaque année d'étude. L'objectif est également d'assujettir les étudiants, de leur apprendre la docilité, le respect du patron : or le stagiaire n'a aucun droit, et le patron pourra ou non valider le stage. Quel que soit le montant d'une éventuelle rémunération, quelle que soit la durée du stage, cela signifie un coup d'une extrême brutalité, économique et politique, contre les étudiants et leur droit à faire des études. C'est aussi une menace contre l'ensemble des diplômés puisque tous les cursus seront concernés.

Un tel projet est totalement inacceptable : sa mise en échec implique que l'UNEF, principal syndicat étudiant, et les syndicats des enseignants appellent au rejet de ces projets et se prononcent contre le charte des stages en entreprises.

**À bas les stages obligatoires et sans salaire !**